Les conseils de la Sécurité routière en cas de diminution de l’éclairage public

Porter des vêtements ou accessoires réfléchissants

La Sécurité routière conseille de porter des **vêtements clairs et mieux encore à opter pour des dispositifs rétroréfléchissants** : gilet, brassard, gants, bandes sur le sac à dos, etc.
Dans les phares d’une voiture, les autres usagers sont visibles à seulement 28 mètres lorsqu’ils sont vêtus de noir. Or, à 50 km/h, une voiture a besoin au minimum de 25 mètres pour s’arrêter sur sol sec et 38 mètres sur sol mouillé. Avec des accessoires réfléchissants, ils sont visibles à 150 mètres.

À vélo, le gilet de haute visibilité (jaune, orange, vert) est obligatoire hors agglomération de nuit ou lorsque la visibilité est insuffisante. **À trottinette, le port du gilet rétroréfléchissant est obligatoire de nuit** ou de jour par visibilité insuffisante.

Vérifier les équipements obligatoires sur son vélo ou sa trottinette

Certains équipements qui favorisent la visibilité sont obligatoires et leur état doit être contrôlé avant de prendre la route :

* les **vélos** doivent être équipés de catadioptres rouges à l’arrière, oranges au niveau des pédales, visibles latéralement, et d’un feu blanc à l’avant ;
* les **trottinettes** doivent avoir un feu blanc à l’avant, un autre, rouge, à l’arrière, et des catadioptres arrières et latéraux.

Être plus vigilant

La Sécurité routière demande à tous les usagers de la route d’être plus attentifs, de respecter les limitations de vitesse, d’éviter les distracteurs et de bien faire attention:

* en traversant : avoir la priorité ne signifie pas traverser sans précaution, en particulier la nuit. Marcher sur le côté gauche de la chaussée permet de bien voir les véhicules arrivant en face. Avant de traverser, regarder à gauche, à droite, puis à nouveau à gauche ;
* de ne pas rester dans les angles morts notamment des véhicules imposants ;
* lors d’un changement de direction : tendre le bras (idéalement équipé d’un brassard réfléchissant) à vélo ou à trottinette pour donner une indication aux autres usagers.